
x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/fed32003-f465-417d-a805-30674deb24f0](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/fed32003-f465-417d-a805-30674deb24f0)

ns générales

RRIER GEOFFREY

émoire : MORVAN PATRICK

iversité Panthéon-Assas - Master Droit social

on : 21-02-2024

Si les spécificités probatoires du droit du travail sont aujourd'hui documentées et débattues, tel n'est pas le cas en droit de la famille, corollaire pourtant indispensable des règles travailistes. Ce mémoire entend donc analyser les règles de preuve applicables tant aux cotisants qu'aux organismes de protection sociale, afin de tenter d'esquisser une cohérence globale ainsi que des principes de droit commun de la preuve, entendu comme l'ensemble des règles inscrites dans le Code civil, demeure applicable en droit de la famille. Si les attendus visant notamment l'article 1353 du Code civil sont rares, c'est surtout l'esprit de ce droit commun qui transparaît : la liberté de la preuve, sa licéité, la charge de cette dernière qui incombe au demandeur, sont autant de principes rappelés en chambre civile, démontrant une profonde cohérence du droit positif, et ce malgré des utilisations astucieuses du droit commun, qui égalité un renversement de sa propre logique au titre de laquelle une créance n'existe pas tant qu'elle n'est pas démontrée. Il n'y a alors à constater que le droit de la protection sociale a également su, en partie, s'émanciper des règles probatoires du droit civil, foisonnant de dérogations qui apparaissent être aujourd'hui le principe au sein de pans entiers du droit de la sécurité sociale. Critiquable par ailleurs comme orthodoxe, cette émancipation procède en réalité d'un souci de réalisation effective du droit de la protection sociale, tant pour les prestations sociales qu'au recouvrement des créances des URSSAF.

is : Protection sociale, Accidents de travail, Cotisations sociales, Preuve

ns techniques

tion

ement PDF

ns complémentaires



gine :

iv-pantheon-assas-ori-18001

urce : Ressource documentaire
